

2

**Centre d'Aide aux Victimes
d'Actes Criminels de la Gaspésie
et les Îles-de-la-Madeleine**

**États financiers
au 31 mars 2022**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
États financiers	
Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Flux de trésorerie	8
Situation financière	9
Notes complémentaires	10 - 15
Annexes	16 - 17

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 201
107, rue Commerciale Ouest
Chandler (Québec)
G0C 1K0

T 418 689-2683

Aux administrateurs de
Centre d'Aide aux Victimes d'Actes Criminels de la Gaspésie
et les Îles-de-la-Madeleine

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Centre d'Aide aux Victimes d'Actes Criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2022 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des apports de dons dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces apports s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des apports de dons, de l'excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 mars 2022 et 2021, de l'actif à court terme aux 31 mars 2022 et 2021 et de l'actif net aux 1er avril 2021 et 2020 et aux 31 mars 2022 et 2021.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L. ¹

Chandler
Le 16 juin 2022

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A130692

Centre d'Aide aux Victimes d'Actes Criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

	2022	2021
	\$	\$
Produits		
Apports		
Ministère de la Justice du Québec		
Financement de base	765 590	787 444
Programme enfant témoin et autres vulnérabilités	16 750	
Programme de mesures de rechange général	8 200	
Contributions pénales	1 000	2 475
Dons	120	1 200
Intérêts	650	211
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	1 622	
	<u>793 932</u>	<u>791 330</u>
Charges		
Salaires et charges sociales (annexe A)	680 629	660 370
Frais d'administration (annexe B)	54 042	35 664
Frais de bureau (annexe C)	25 168	24 411
Frais de logement (annexe D)	57 679	50 036
Frais d'activités (annexe E)	6 216	1 234
Autres frais (annexe F)	4 258	2 979
	<u>827 992</u>	<u>774 694</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>(34 060)</u>	<u>16 636</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Centre d'Aide aux Victimes d'Actes Criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine

Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

				2022	2021
	Affecté	Investi en immobilisations	Non affecté	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début					
Solde déjà établi	36 130	11 792	136 495	184 417	110 857
Modifications comptables (note 2)			(100 474)	(100 474)	(43 550)
Solde redressé	36 130	11 792	36 021	83 943	67 307
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges		(1 989)	(32 071)	(34 060)	16 636
Affectation d'origine interne (note 4)	(199)		199		
Solde à la fin	35 931	9 803	4 149	49 883	83 943

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

**Centre d'Aide aux Victimes d'Actes Criminels de la Gaspésie et les
Îles-de-la-Madeleine**
Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(34 060)	16 636
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	3 611	2 161
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(1 622)	
	<u>(32 071)</u>	<u>18 797</u>
Variation nette d'éléments du fonds de roulement		
Autres créances	3 034	(3 931)
Frais payés d'avance	(2 982)	
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	4 396	8 954
Apports reportés	105 690	48 100
	<u>110 138</u>	<u>53 123</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	78 067	71 920
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(10 814)	(2 027)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités de financement	10 814	
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	78 067	69 893
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>164 789</u>	<u>94 896</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u>242 856</u>	<u>164 789</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	53 070	128 659
Placements temporaires	<u>189 786</u>	<u>36 130</u>
	<u>242 856</u>	<u>164 789</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

**Centre d'Aide aux Victimes d'Actes Criminels de la Gaspésie et les
Îles-de-la-Madeleine**
Situation financière

au 31 mars 2022

	2022	2021
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	53 070	128 659
Placements temporaires	189 786	36 130
Autres créances (note 5)	5 039	8 073
Frais payés d'avance	2 982	
	<u>250 877</u>	<u>172 862</u>
Long terme		
Immobilisations corporelles (note 6)	18 995	11 792
	<u>269 872</u>	<u>184 654</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 8)	57 007	52 611
Apports reportés (note 9)	153 790	48 100
	<u>210 797</u>	<u>100 711</u>
Long terme		
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 10)	9 192	
	<u>219 989</u>	<u>100 711</u>
ACTIF NET		
Affecté (note 4)	35 931	36 130
Investi en immobilisations	9 803	11 792
Non affecté	4 149	36 021
	<u>49 883</u>	<u>83 943</u>
	<u>269 872</u>	<u>184 654</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Rachel Audet

Administrateur

Administrateur

Centre d'Aide aux Victimes d'Actes Criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine

Notes complémentaires

au 31 mars 2022

1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), a pour objectif d'accueillir et offrir le réconfort et le soutien moral aux victimes d'actes criminels, d'informer les victimes d'actes criminels de leurs droits et recours, du processus judiciaire et les référer au besoin aux organismes spécialisés, d'offrir un support et un accompagnement aux victimes dans leurs démarches, d'informer et sensibiliser la population au vécu des victimes d'actes criminels et de recevoir des dons, legs et autres contributions de même nature, les administrer et organiser des campagnes de souscription dans le but de recueillir des fonds pour des fins charitables. Il est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - MODIFICATIONS COMPTABLES

Au cours de l'exercice, l'organisme a relevé que les vacances à payer n'étaient pas comptabilisées au 31 mars 2021 ainsi que dans les années antérieures. Cette modification a entraîné, pour l'exercice terminé le 31 mars 2021, une augmentation des salaires et charges sociales de 8 824 \$ ainsi qu'une diminution de l'excédent des produits par rapport aux charges du même montant et de l'actif net non affecté au début de 43 550 \$. De plus, cela a entraîné, au 31 mars 2021, une augmentation des comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement de 52 374 \$ et une diminution de l'actif net non affecté à la fin du même montant.

Également, au cours de l'exercice, l'organisme a relevé que des apports reportés n'étaient pas comptabilisés au 31 mars 2021 et que les montants avaient été comptabilisés aux produits à titre d'apports. Cette modification a entraîné, pour l'exercice terminé le 31 mars 2021, une diminution des apports provenant du Ministère de la Justice du Québec de 48 100 \$ ainsi qu'une diminution de l'excédent des produits par rapport aux charges du même montant. De plus, cela a entraîné, au 31 mars 2021, une augmentation des apports reportés de 48 100 \$ et une diminution de l'actif net non affecté à la fin du même montant.

Finalement, au cours de l'exercice, l'organisme a reclassé à l'actif à court terme au 31 mars 2021 un placement temporaire d'un montant de 36 130 \$, alors qu'antérieurement il était classé à long terme.

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et les annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Centre d'Aide aux Victimes d'Actes Criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine

Notes complémentaires

au 31 mars 2022

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports reçus à titre de dotations sont présentés comme des augmentations directes de l'actif net.

De plus, l'organisme constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés ainsi que ceux provenant d'opérations conclues avec des parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction (ainsi que les membres de la famille immédiate) sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les actifs et passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers) alors que ceux qui provenant d'opérations entre apparentés sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Centre d'Aide aux Victimes d'Actes Criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine

Notes complémentaires

au 31 mars 2022

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels qui suivent :

	<u>Taux</u>
Mobilier	10 %
Matériel informatique	30 %
Logiciels	30 %

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

4 - AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

Au 31 mars 2022, un montant de 199 \$ a été transféré de l'actif net affecté à l'actif net non affecté concernant le fonds pour les projets spéciaux. Au 31 mars 2022, l'actif net affecté totalise 35 931 \$ et est affecté au fonds pour les projets spéciaux. L'organisme ne peut utiliser ce montant grevé d'affectation d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration. Les placements temporaires sont destinés à honorer les obligations liées aux apports reportés et à l'actif net affecté.

5 - AUTRES CRÉANCES

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Taxes de vente à recevoir	4 847	7 247
Autres	192	826
	<u>5 039</u>	<u>8 073</u>

Centre d'Aide aux Victimes d'Actes Criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine
Notes complémentaires
 au 31 mars 2022

6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2022		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Mobilier	38 209	31 238	6 971
Matériel informatique	41 555	29 963	11 592
Logiciels	2 447	2 015	432
	<u>82 211</u>	<u>63 216</u>	<u>18 995</u>
	2021		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Mobilier	38 209	30 463	7 746
Matériel informatique	30 741	27 312	3 429
Logiciels	2 447	1 830	617
	<u>71 397</u>	<u>59 605</u>	<u>11 792</u>

7 - EMPRUNT BANCAIRE

L'emprunt bancaire, d'un montant autorisé de 65 000 \$, porte intérêt au taux préférentiel plus 5 % (7,70 %; 7,45 % au 31 mars 2021) et est renégociable annuellement.

8 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2022	2021
	\$	\$
Vacances à payer	56 825	52 374
Charges sociales à payer	182	237
	<u>57 007</u>	<u>52 611</u>

9 - APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non utilisées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à couvrir les charges de fonctionnement du prochain exercice.

	2022	2021
	\$	\$
Solde au début	48 100	
Montant encaissé au cours de l'exercice	130 640	48 100
Montant constaté aux résultats	(24 950)	
Solde à la fin	<u>153 790</u>	<u>48 100</u>

**Centre d'Aide aux Victimes d'Actes Criminels de la Gaspésie et les
Îles-de-la-Madeleine**
Notes complémentaires

au 31 mars 2022

10 - APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles proviennent d'apports reçus pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et sont amortis aux mêmes taux que les immobilisations auxquelles elles se rapportent.

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Montant encaissé au cours de l'exercice	10 814	
Amortissement	(1 622)	
Solde à la fin	<u>9 192</u>	

11 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les autres créances, excluant les taxes de vente à recevoir, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières pour l'organisme.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lesquels découlent à la fois des activités de fonctionnement et d'investissement :

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixe et variable.

Les placements temporaires et l'emprunt bancaire portent intérêt à taux variable et exposent donc l'organisme à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

Les autres actifs et passifs financiers de l'organisme ne présentent aucun risque de taux d'intérêt étant donné qu'ils ne portent pas intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés au bilan.

**Centre d'Aide aux Victimes d'Actes Criminels de la Gaspésie et les
Îles-de-la-Madeleine**
Notes complémentaires

au 31 mars 2022

12 - ENGAGEMENT

L'organisme s'est engagé, d'après un contrat de location échéant en mars 2027, à verser une somme de 197 283 \$ pour un bâtiment. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 38 038 \$ en 2023, 38 734 \$ en 2024, 39 444 \$ en 2025, 40 166 \$ en 2026 et à 40 901 \$ en 2027.

Ce contrat comporte une option de renouvellement automatique pour une période additionnelle de cinq ans à moins que l'une des parties ne décide d'y mettre fin par un avis écrit au moins 90 jours avant la fin du bail.

Centre d'Aide aux Victimes d'Actes Criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

	ANNEXE A	
	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
SALAIRES ET CHARGES SOCIALES		
Salaires	581 644	567 195
Salaires - vacances courues	4 451	8 824
Charges sociales	<u>94 534</u>	<u>84 351</u>
	<u><u>680 629</u></u>	<u><u>660 370</u></u>
	ANNEXE B	
	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
FRAIS D'ADMINISTRATION		
Documentation et abonnement	979	471
Associations et cotisations	2 227	2 376
Assurances	5 236	4 628
Honoraires professionnels	3 613	3 493
Déplacements	38 760	21 103
Formation	<u>3 227</u>	<u>3 593</u>
	<u><u>54 042</u></u>	<u><u>35 664</u></u>
	ANNEXE C	
	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
FRAIS DE BUREAU		
Impression	1 138	1 533
Location d'équipements	797	880
Papeterie et fournitures de bureau	5 325	5 214
Entretien et réparations informatiques	4 643	759
Publicité et promotion	1 119	1 546
Télécommunications	9 963	9 590
Infovac-plus	1 921	1 883
COVID-19	<u>262</u>	<u>3 006</u>
	<u><u>25 168</u></u>	<u><u>24 411</u></u>
	ANNEXE D	
	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
FRAIS DE LOGEMENT		
Entretien et réparations	8 739	9 503
Loyer et frais afférents	<u>48 940</u>	<u>40 533</u>
	<u><u>57 679</u></u>	<u><u>50 036</u></u>

Centre d'Aide aux Victimes d'Actes Criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
FRAIS D'ACTIVITÉS		
Bénévoles	100	125
Conseil d'administration	2 082	735
Reconnaissance	496	374
Projet spécial - Programme enfant témoin et autres vulnérabilités	<u>3 538</u>	<u> </u>
	<u>6 216</u>	<u>1 234</u>

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
AUTRES FRAIS		
Frais bancaires	647	818
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>3 611</u>	<u>2 161</u>
	<u>4 258</u>	<u>2 979</u>